

Protocole : Dysplasie de la Hanche

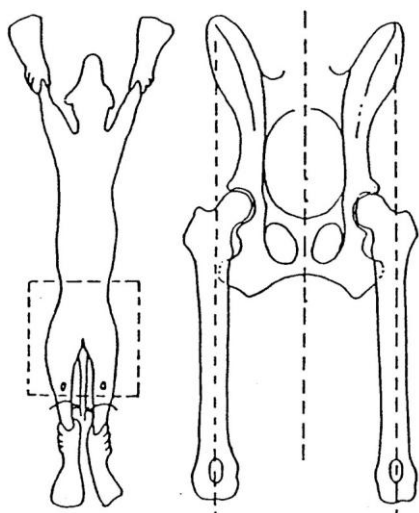
Le sujet devra être âgé de 12 mois minimum au moment de la radiographie
Pour un meilleur résultat, il est conseillé d'attendre minimum 15 mois

Faire réaliser la radiographie par un vétérinaire.

L'examen réglementaire de la dysplasie de la hanche comporte une radiographie en extension. L'anesthésie générale ou tout au moins une sédation poussée permettant de manipuler aisément l'animal et de le mettre dans la position adéquate est nécessaire.

Le chien est placé en décubitus dorsal, le plan sagittal du corps étant perpendiculaire au plan de la table de radiographie. Un cadre de contention assurant une parfaite fixité du thorax facilite l'opération. Le bassin doit être allongé, parallèle à la table et en position rigoureusement symétrique; les membres seront en extension complète, parallèles entre eux et parallèles au grand axe du bassin, les rotules en position supérieure et médianes (rotules visibles sur la radio).

Dans ce but le chien est placé en extension forcée par traction sur les membres antérieurs et postérieurs ; ces derniers sont l'objet, en même temps, d'une rotation interne de 15° environ qui place les rotules dans la position voulue.



Après réalisation du cliché, la position radiographique est contrôlée par l'égalité de largeur des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité de surface des trous obturateurs, la symétrie des lignes trochantériennes, le parallélisme des membres entre eux et avec le plan sagittal, la position médiane de la rotule sur la trochée fémorale.

L'identification du cliché est effectuée par marquage indélébile » sur le film lui-même par le vétérinaire radiologue et sous sa responsabilité après lecture directe du tatouage ou de la puce électronique sur le chien..

Les identifications à porter sont :

- Nom **complet et officiel** du chien
- Numéro de tatouage ou d'insert électronique
- Race
- Date de naissance
- Date de l'examen radiologique
- Mentions Droite et Gauche
- Nom du praticien

Une attestation sur l'honneur sera délivrée par le vétérinaire certifiant avoir vérifié lui-même le numéro de tatouage ou d'insert électronique. Il indiquera également le détail de l'anesthésie ou de la sédation (doses et produits utilisés). N'oubliez pas de demander à votre praticien de marquer son **n° d'ordre vétérinaire**, nous en avons besoin pour transmettre le résultat de votre chien à la S.C.C.

Envoyer le dossier au C.F.H. à :

**Mme Sophie KOZAK,
Club Français du Hovawart
225 rue de la Plaine St Martin
41700 CHEMERY**

sophieisa.martin@laposte.net

En cas de radio numérique, votre vétérinaire peut opter pour l'envoi du cliché directement au Professeur Genevois, en passant par le portail internet spécifique, (<http://www.myvetsxl.com/>) ou par l'impression sur film : cela ne change rien au protocole, sauf pour l'envoi du cliché.

Le dossier comprendra :

1. Si impression sur film, le cliché de dépistage, vierge de toute annotation préalable, et convenablement identifié.
2. L'autorisation de lecture à télécharger sur le site du C.F.H., n'oubliez pas de renseigner le n° de téléchargement sur le portail en cas de radio numérique; votre vétérinaire vous transmettra ce numéro.
3. La photocopie du pedigree ou certificat de naissance
4. L'attestation du vétérinaire ayant réalisé la radiographie, avec ses coordonnées et son **n° d'ordre**
5. Un chèque de 35 € pour les adhérents du CFH (ou de 50 € pour les non- membres), libellé à l'ordre du C.F.H.
6. Des timbres-postes pour le renvoi des résultats et éventuellement la radio argentiques, au tarif 50g ou 250g si cliché sur film.

Dernières recommandations :

Soyez vigilant, n'acceptez de votre vétérinaire qu'une radio qui vous semble bien lisible et bien symétrique.

Vérifiez que les coordonnées de votre chien sont exacts (nom officiel!).

Nous attirons votre attention sur le fait que la radio peut être refoulée, soit pour non-conformité, ou si sa qualité ou la position du chien est trop mauvaise. Dans ce cas elle sera retournée au propriétaire sans lecture. Vous serez tenu de faire parvenir un nouveau dossier de dépistage et surtout votre chien devra subir une nouvelle anesthésie.

Les dossiers partent pour lecture tous les 1er et 15 de chaque mois et les résultats arrivent environ un mois après.

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Secrétaire
Sophie Kozak
02 54 71 86 15 - 06 79 70 28 74
sophieisa.martin@laposte.net

La Responsable d'Elevage
Katerine Welffens
05 53 56 56 51 - 06 79 20 21 71
Katerine.Chapelle-Welffens@wanadoo.fr